



Lettre d'information N°89 – Janvier 2021

L'Etat valide plus de 4.000 chantiers de rénovation énergétique dans les bâtiments de son patrimoine

1

Comme l'écrivait le journal Les Echos à la mi-Décembre : « *les résultats de l'appel à projets lancé, dans le cadre du plan de relance, pour rénover le patrimoine immobilier de l'Etat, sont tombés. Sur les plus de 4.000 dossiers validés, la moitié concerne les bâtiments des ministères régaliens. Tous ces projets devraient entraîner la création de 20.000 emplois.* »

Programme adjugé !

Un ensemble de 4.214 chantiers de rénovation énergétique dans les bâtiments de l'Etat a été retenu pour bénéficier des financements du volet du Plan de relance spécifiquement dédié à ce secteur. Les Echos rappellent que c'est ce qui a été annoncé à l'issue de la Conférence nationale sur l'immobilier public, qui s'est tenue lundi 14 Décembre sous la présidence du Premier ministre, Jean CASTEX. Cette réunion a livré les résultats définitifs de l'appel à projets lancé début septembre par le gouvernement auprès des administrations étatiques (*lire en note 1*).

Plutôt élevé, le score annoncé des candidatures retenues n'en risque pas moins de faire des déçus, car plus de 6.600 dossiers ont été enregistrés et étudiés pour concourir à ce dispositif qui met en jeu 2,7 milliards d'euros de financement public. Mais cette décision d'adjudication est de bon augure pour la nouvelle filière d'activités vertes que le gouvernement souhaite voir émerger.

Ce programme est prévu dans le cadre du Plan de relance d'une centaine de milliards d'euros, annoncé par le gouvernement à la fin de l'été, dans le but de sortir durablement l'économie de la crise économique due à la COVID 19. Lequel indique que 6,7 milliards seront dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics (comme notamment les établissements d'enseignement, les hôpitaux, les EHPAD...) et des bâtiments privés.

De quoi s'agit-il ?

L'Etat prévoit de consacrer 4 milliards à rénover les bâtiments publics, mais le programme annoncé, comme indiqué ci-dessus, ne représente pour l'instant que 2,7 milliards. Ce montant ne vise en effet que les bâtiments qui dépendent directement de l'Etat et non ceux appartenant aux collectivités locales – comme, par exemple, les écoles qui sont du ressort des communes - qui font l'objet d'une autre enveloppe d'1,3 milliard.

Tant pour les collectivités territoriales que l'État et ses opérateurs, ce plan doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, la réfection de l'isolation, etc...

L'objectif de fond est de réduire durablement la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Selon Barbara POMPILI, ministre de la Transition Ecologique : « *ce plan de relance est un pas de géant pour la transition écologique de la France. Par son ambition, par sa cohérence et par sa solidité, il nous fait basculer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources* ».



Des milliers d'emploi créés

La moisson recueillie par la direction de l'immobilier de l'Etat (*lire en note 2*) devrait, selon Bercy dont elle dépend, entraîner la création de 20.000 emplois. Cela reviendrait à un quota d'environ 7.000 emplois nouveaux pour chaque milliard d'euros d'investissement public dépensé dans la transition énergétique. Un dernier chiffre qui correspond quasiment au montant (950 millions) des 2.213 projets retenus au profit des ministères régaliens de l'Etat que sont la Justice, l'Intérieur et la Défense.

Des délais très contraints avec la simplification administrative en ligne de mire

Pour chaque personne publique, la notification des marchés doit intervenir au plus tard fin 2021 et la date de livraison des chantiers ne doit pas dépasser 2023. Pour tenir ces délais contraints issus des engagements du Plan de relance, le gouvernement mise sur la nouvelle loi d'accélération et de simplification de l'action publique (« Loi Asap » – *lire en note 3*).

Cette loi, qui constitue une nouvelle étape de la transformation de l'action publique engagée à la suite du grand débat national de 2019, met en œuvre des engagements majeurs du Gouvernement pris alors : rapprocher l'administration du citoyen, simplifier les démarches des particuliers et faciliter le développement des entreprises, en accélérant les procédures administratives. Ainsi le Gouvernement s'est engagé à supprimer 86 commissions consultatives. Ce travail a été entamé avec les décrets des 18 et 30 décembre 2019 et se poursuit avec cette loi ASAP qui supprime ou regroupe 18 commissions consultatives pour lesquelles une disposition législative est nécessaire.

À ce jour, 53 commissions (souvent nommées « comités Théodule » par leurs détracteurs) ont déjà été supprimées. Ce travail de rationalisation devrait permettre d'améliorer la qualité des textes, de raccourcir les délais, en supprimant des consultations devenues purement formelles, de dégager du temps administratif pour un meilleur accueil des citoyens, et de développer de nouveaux modes de consultation plus ouverts.

Parallèlement, et pour rapprocher le service public des usagers, plus de 99 % des décisions administratives individuelles devront être désormais prises au niveau déconcentré.

La loi ASAP a notamment relevé à un montant de 100.000 euros de travaux le seuil de déclenchement des appels d'offres publics. Matignon table aussi sur une disposition du budget 2021 au terme de laquelle les marchés de conception et de réalisation d'un projet peuvent ne plus faire qu'un.

« Il y a de quoi gagner entre trois et neuf mois », estime un expert de Bercy. Espérons qu'il ait raison.

Des décisions à gain énergétique rapide

Cette volonté gouvernementale d'engager sans tarder les chantiers retenus n'a pas été le seul critère de choix. Les projets choisis l'ont aussi été en fonction de leur capacité, la plus forte possible, à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics promis à rénovation. L'ampleur « des gestes à gain énergétique » décrits dans la masse des dossiers retenus représenterait au total une économie de 400 à 500 millions de kilowatts/heure.

Des marchés accessibles aux petits et moyens preneurs d'ordre

Le ministre de l'Economie Bruno Le MAIRE note que dans leur quasi-totalité (97,5%) les dossiers avalisés représentent chacun des montants de moins de 5 millions d'euros.

Ce choix devrait les mettre à la portée des PME, des TPE et des artisans dont le Plan de relance entend soutenir la reprise des activités. Pour ces deux derniers types d'entreprises, sans priorité affichée, plus de 2.800 projets passent sous la toise des 100.000 euros.



Accompagner les collectivités territoriales

Dans le cadre de ce volet du Plan de relance, la Banque des Territoires (*lire en note 4*) met en place un véritable parcours à destination du secteur public local comprenant le co-financement de l'ingénierie en amont, les outils de pilotage et les moyens de financement adaptés à chaque situation sous forme de continuum de durée.

De son côté, Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, souhaite accompagner les collectivités (*lire en note 5*) suite à une circulaire du Premier ministre, adressée aux préfets et relative aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Ainsi que les entreprises

A l'attention desquelles France Relance a rédigé un guide (*lire en note 6*) qui est destiné à accompagner chaque TPE et PME concernée à se saisir au mieux des opportunités qui leur sont offertes par ce volet du Plan de relance

... sans oublier les particuliers (*lire en note 7*).

Conclusion

Toutes ces bonnes intentions accompagnées de financements adéquats n'auront des véritables impacts sur l'activité du secteur de la rénovation énergétique et sur les économies d'énergie que si les donneurs d'ordres, publics et privés, ne tardent pas à lancer les appels d'offres et les consultations pour les travaux et prennent les décisions utiles pour répondre à la triple ambition affichée du Plan de relance : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre collectivité, organisation ou de votre entreprise, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable. Cordiales salutations.



Denis CHAMBRIER
Consultant Senior
denischambrier@dcr-consultants.com
Mobile : 06.7777.1883

Note 1 : [Les projets se bousculent pour la rénovation thermique des bâtiments publics | Les Echos](#)

Note 2 : [Direction de l'immobilier de l'Etat | economie.gouv.fr](#)

Note 3 : [LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Note 4 : [La rénovation énergétique des bâtiments : passer à l'acte \(banquedesterritoires.fr\)](#)

Note 5 : [CRTE | Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales \(cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

Note 6 : [Guide-les-dispositifs-a-destination-des-PME-et-TPE.pdf \(economie.gouv.fr\)](#)

Note 7 : [Propriétaires occupants -Rénovation énergétique : élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov' | service-public.fr \(service-public.fr\)](#)